



Accident de voiture responsable recours

Par **vero88**, le **08/05/2012 à 08:44**

Bonjour,rnrnMon mari a eu un accident de voiture dont je pense il va être reconnu responsable. Je vous explique : en rentrant de son travail mon mari est surpris en sortant d'un virage par une voiture qui roule au ralenti, il freine pour l'éviter mais la voiture glisse et percute la voiture arrivant en sens inverse, c'est le choc frontal.rnrnQuels sont nos recours quant à la voiture qui roule au ralenti car, si elle n'avait pas été sur la route au ralenti, il n'y aurait eu aucun soucis ?rnL'accident c'est produit sur une route limitée à 90 km/h, mon mari était à 70-80 et l'autre voiture à 50 km/h.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **08/05/2012 à 23:09**

Bonjour,rnrnRéponse : aucun recours : vitesse excessive eu égard aux circonstances (virage, chaussée glissante) et non respect des distances de sécurité, non maîtrise du véhicule : votre époux est responsable à 100 %.

Par **shaber**, le **08/03/2013 à 12:12**

[fluo]bonjour[/fluo]rnOui je suis d'accord

Par **Lag0**, le **08/03/2013 à 15:06**

Bonjour, rnJe ne vois pas ce qu'il pourrait être reproché au conducteur de la voiture qui roulait "au ralenti" comme vous dites. rnEn dehors de la voie la plus à gauche de l'autoroute, il n'existe pas de limitation "minimum" de vitesse et un véhicule peut effectivement rouler à 50km/h sur une route limitée à 90km/h. Imaginez un cycliste à la place de la voiture, vous pensez qu'il aurait du rouler à 90km/h pour ne pas vous gêner ?